



FICHE FORMATION

ENVIRONNEMENT, ICPE & ÉNERGIE

Responsable santé-sécurité : intégrer sa fonction et mettre en œuvre la prévention

Durée : 8 Jours

L'essentiel

Acquérir les compétences nécessaires à la prise de fonction de responsable santé-sécurité et à la mise en œuvre d'une démarche de prévention

Huit jours pour la prise de fonction d'un responsable santé-sécurité : ses obligations, les outils de la prévention et la conduite d'un plan d'actions.

Enjeux

- Le nouveau responsable doit devenir crédible vite, auprès de la direction comme du terrain, avec un poste souvent mal défini.
- Les priorités sont nombreuses : accidents passés, contrôles à venir, formations, sous-traitants. Il faut hiérarchiser.
- L'efficacité tient moins aux documents qu'à l'adhésion de l'encadrement.

Objectifs pédagogiques

- Situer ses responsabilités et celles de l'employeur et de l'encadrement.
- Établir un état des lieux de la prévention du site.
- Conduire l'évaluation des risques et bâtir un plan d'actions priorisé.
- Animer la prévention : accueil, formation, visites, analyse des accidents.
- Rendre compte à la direction avec des indicateurs.

Programme détaillé

- 1 Obligations de l'employeur et acteurs de la prévention.
- 2 Responsabilités civile et pénale.
- 3 Évaluation des risques et document unique.
- 4 Analyse des accidents du travail.
- 5 Coactivité et entreprises extérieures.
- 6 Formation, accueil et sensibilisation du personnel.
- 7 Plan d'actions, indicateurs et tableau de bord.

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



8 Communication avec la direction et les représentants du personnel.

Public concerné

- Responsables santé-sécurité et QHSE nouvellement nommés ou en évolution de poste

Prérequis

- Aucun prérequis formel.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel alternant apports, études de cas et travail sur le site de chaque participant.

Évaluation des acquis

- Plan d'actions sur cas et bilan des acquis.

Cadre d'application

Cette formation apporte des compétences ; elle ne délivre pas de titre réglementé ni ne remplace la désignation officielle d'un salarié compétent par l'employeur. Le cadre réglementaire décrit est celui de la France et de l'Union européenne ; les textes applicables au Bénin ou dans un autre pays différent et doivent être vérifiés avec l'autorité ou l'exploitant local.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com